Ville de Mitry-Mory

Délibération du Conseil Municipal

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

REÇU EN PREFECTURE
Le 01 juin 2015
VIA DOTELEC - FAST Actes
077-217702943-20150428-lmc1D0005410-DE

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice : 33
- présents : 22
- absents excusés représentés : 10
- absents excusés non représentés : 0
- absents : 1

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 27 mai, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 mai, s'est assemblé à Salle Jacques Prévert à 20 heures 30, sous la présidence de Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

Présents :
Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, Mme Laure GREUZAT, Mlle Naima BOUADLA, M. Luc MARION, Mlle Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Sylvain BERNARD, Mme Julie MOREL, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU, M. Sun-Lay TAN

Absents excusés représentés :
M. Franck SUREAU donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Farid DJABALI donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Claire KAHN donne pouvoir à M. Jacques DURIN, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mlle Audrey MERET, Mme Dominique MANIERE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, Mme Isabelle PEREIRA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT

Absents :
M. Mohamed KACHOUR

Secrétaire de séance : Mlle Audrey MERET

---oOo---

Délibération n°2015.00054 : Concession d'aménagement de la ZAC de Maurepas - Approbation du choix du concessionnaire

Délibération n°2015.00054 : Concession d'aménagement de la ZAC de Maurepas - Approbation du choix du concessionnaire

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Luc MARION, Adjoint au Maire, délégué au logement, à l'habitat et à la solidarité,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 300-1 et L 300-4 et suivants et R 300-4 à R 300-11,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1414-5 et suivants et D 1414-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2012 créant la ZAC de Maurepas,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2014 lançant la procédure de désignation d'un concessionnaire pour la ZAC de Maurepas et élisant les membres de la commission d'aménagement,

Vu le procès-verbal de la commission d'aménagement spécifique chargée de donner un avis sur l'admission des candidats et les offres,

Vu le projet de traité de concession ci-joint,

Considérant que l'offre remise par la SEMMY respecte le programme prévisionnel de la ZAC avec une bonne appréhension des enjeux de l'opération d'aménagement développés dans la note méthodologique, que le phasage de réalisation de la concession est bien argumenté,

Considérant que l'opération s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 5 611 880 € HT sans participation du concédant à l'opération. La durée de la concession est de sept ans,

Considérant que Madame MARGATE, 1ère Adjointe au Maire et présidente de la SEMMY s'est retirée à l'occasion de l'examen et au vote de cette délibération,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement, cadre de vie, espace public et développement durable du 7 mai 2015,

Vu l'avis de la Commission administration générale du 20 mai 2015,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	**31**
POUR :	**23 dont 7 par mandat** Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON , Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	**8 dont 3 par mandat** Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE le choix de la SEMMY, société d'Economie Mixte de construction et d'aménagement de Mitry-Mory au capital de 1.292.000 €, identifiée au SIREN sous le numéro 746150598, dont le siège social est 11-13 rue Paul Vaillant Couturier à Mitry-Mory, concessionnaire de la ZAC de Maurepas.

APPROUVE les termes du projet de contrat de concession d'aménagement de la ZAC de Maurepas, tel qu'annexé à la présente délibération, et le bilan prévisionnel qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 611 880 € HT sans participation du concédant.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de concession ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre et à accomplir les formalités afférentes.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

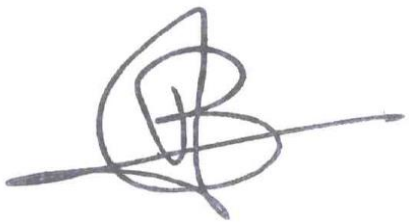

Maire de Mitry-Mory
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.